

Chers amis, admirateurs et collectionneurs de Claude François,

Ne vous est-il jamais arrivé de vous demander ce que deviendra votre collection lorsque vous ne serez plus là ?...

- Vos enfants s'en chargeront ?... Il est plus judicieux de prévoir où votre patrimoine sera légué avant votre départ. *Car quand le chat n'est plus là, les souris dansent !*
- Vendre à Drouot et continuer à maintenir un commerce autour de Claude François surtout pour les organisateurs de ces ventes qui se frottent les mains ? Le risque, à force de passer de propriétaires en propriétaires, est de voir dilapider ces archives. Au fil des décennies et des siècles, il ne restera plus rien de Claude François...
- Le Moulin de Dannemois ?... Le moulin détient déjà une belle collection privée, mais une partie n'est pas exposée et reste en retrait, inaccessible au public. Et ont-ils les moyens techniques de conserver sur place et de restaurer dans des conditions optimales ce qui appartient à Claude François ?

La solution ? La BNF (Bibliothèque Nationale de France)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Biblioth%C3%A8que\\_nationale\\_de\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Biblioth%C3%A8que_nationale_de_France)

La BNF existe depuis 1537. Établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, la Bibliothèque nationale de France a pour mission de collecter, conserver, enrichir sa collection dans le but de transmettre le patrimoine national aux générations futures, dans les meilleures conditions possibles, tout en développant la coopération nationale et internationale de ses collections.

Elle ne conserve pas uniquement les livres, mais également les costumes, les objets, les affiches, les photos, tous documents manuscrits, les partitions, les documents sonores et audiovisuel, etc.

De plus, au fil des siècles, la BnF a développé des techniques appropriées à sa mission de conservation (surveillance de l'état et protection des collections, conditions climatiques de conservation, important dispositif de pointe pour la restauration). Elle dispose pour cela de plusieurs ateliers spécialisés selon les types de documents et les techniques de conservation ainsi que d'un laboratoire. Elle a également mis en place un système de préservation de ses données numériques.

Elle peut numériser vos documents et assurer l'accès du plus grand nombre à ces collections.

La BNF accepte les dons en tout genre mais possède également un budget pour racheter des collections.

La BNF n'est pas intéressée par tout ce qui concerne les disques, les livres, et les revues car, grâce au dépôt légal, elle possède déjà tout ce qui a été publié sur Claude François. Par contre,

les disques étrangers, les magazines étrangers, ou les livres étrangers parus sur l'artiste, peuvent être récupérés et conservés par la BNF.

La BNF joue un rôle de protection des archives nationales, et Claude François fait partie de notre patrimoine national français ! Alors agissez !

Parmi les artistes de variété, la BNF possède entr'autre une collection sur Sylvie Vartan et sur Edith Piaf. Qu'attendons-nous pour faire entrer Claude François par la grande porte ?!!!

Lors de mon rendez-vous avec Monsieur Joël HUTHWOHL, directeur du département des arts du spectacle, lui-même m'a déclaré, concernant le *patrimoine Claude François* :

« Il est urgent d'agir !... »

Alors, qu'attendez-vous ?

Odile Vignal

Présidente de l'association *Les amis de Claude François*

<https://www.lesamisdeclaudefrancois.fr/>